Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/10/2026 à 12h08
Réference de l'AR : 054-215402322-20261006-20261006_011-DE
Publié le 09/10/2026 ; Rendu exécutoire le 09/10/2026

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE
*****
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	**19**	**19** **+ 1 pouvoir**

Date de convocation
1 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BAECHER Christelle, BARTHE Edgard, BEFADI Perrine, BOURGUIGNON Géraldine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, LAHBARI Michael, MERCIER Malorie, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SEIROLLE André, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine, WINWA Charlene, WINWA Grégory.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, BOURGEOIS Philippe, GELLENONCOURT Rémi.**

Représentés : **PAWLACZYK Préscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplacements supplémentaires de cavurnes
N° de délibération : 20261006_011

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
19	*1*	*20*	*0*	*0*	*0*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2223-1 et R.2223-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20251209_003, en date du 09 décembre 2025, portant révision du règlement du cimetière communal ;

Vu le plan d'aménagement du cimetière communal en date du 19 octobre 2018 ;

Vu le plan d'implantation de cavurnes sur le cimetière communal.

Considérant que chaque commune de 2000 habitants ou plus se doit de disposer outre d'un cimetière, d'un site cinéraire.

Considérant que le cimetière communal ne dispose plus d'emplacements de cavurnes libres.

Considérant que le conseil municipal est seul compétent en matière d'affection d'une nouvelle partie du cimetière à un site cinéraire.

Considérant ainsi la nécessité de délibérer sur ladite affectation afin de permettre l'implantation ultérieure de douze nouveaux cavurnes.

Considérant que deux cavurnes provisoires ont été mis en place afin de pallier toute demande d'inhumation en cavurne.

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré.

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'affectation d'une nouvelle partie du cimetière communal au site cinéraire.
- **D'approuver** le plan d'implantation de nouveaux cavurnes, tel qu'annexé à la présente délibération et par voie de conséquence la création de douze nouveaux cavurnes.
- **De prendre acte** que deux cavurnes supplémentaires seront stockées dans les locaux des services techniques.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 9 octobre 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Christine THERMINOT
2026.10.09 11:57:46 +0200
Ref:11942765-18050825-1-D
Signature numérique
la Maire

Le secrétaire

Christine THERMINOT

Mise en ligne le : 19/10/2026 14:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Gondreville
https://www.commune-gondreville.fr/documents_administratifs/83205